



Problème fiche de paie

Par Jackksnow

Bonjour,

Je suis en CDI intérimaire chez XXXX (anonymisé). Les 13 et 14 novembre, je me suis présenté en mission, mais l'entreprise m'a renvoyé car ma visite médicale n'était pas faite (problème administratif par la faute de la boîte d'interim). Pourtant, ces jours sont indiqués en ?absence autorisée / congé sans solde?.

Par Marck_ESP

Bonjour et bienvenue

Le fait que ces jours soient marqués comme "absence autorisée / congé sans solde" alors que vous étiez disponible et que l'absence de mission est due à une faute administrative de l'agence n'est pas correct. C'est l'employeur (l'agence d'intérim) qui est responsable de l'organisation de la visite médicale d'embauche ou de la visite périodique.

Gardez les traces de votre planning de mission pour les 13 et 14 novembre et l'indication du motif de refus de l'entreprise utilisatrice.

Il serait conseillé de contacter votre agence (Demande formelle) par écrit pour contester cette qualification.